

09/21 – 31 mars 2015

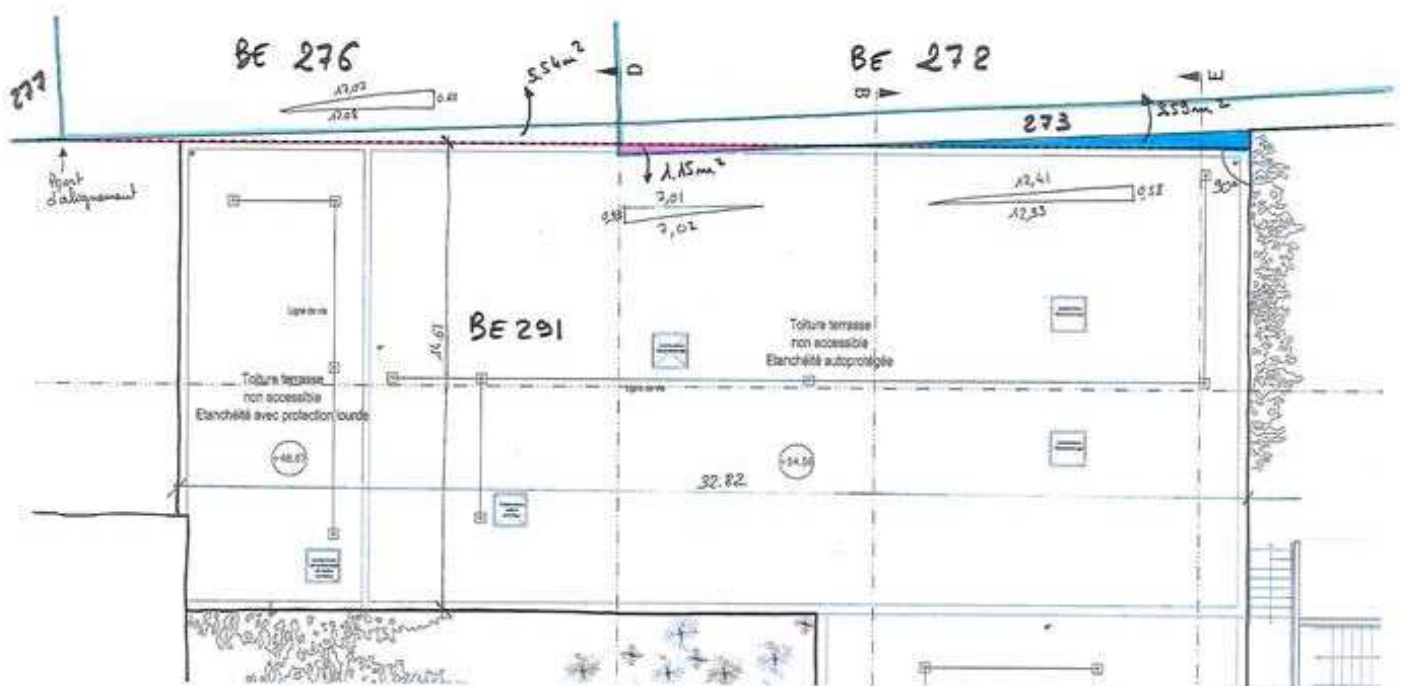
Extension de l'espace Le Goffic - foncier : échange sans soulte - commune de Pacé / Consorts Hallé - Rimasson

Le rapporteur,

informe le conseil municipal que, dans le cadre du projet d'extension de l'espace Le Goffic, il est nécessaire de céder une partie de la parcelle BE n° 291 (3,59 m²) et d'acquérir une partie de la parcelle BE n° 273 (1,15 m²), situées avenue Le Goffic.



Espace Le Goffic - PACÉ. le 17/03/15



Les Consorts Hallé - Rimasson cèdent à la commune
la commune cède aux Consorts Hallé - Rimasson

— limites parcelles actuelles
— nouvelle limite parcelle

➡ propose au conseil municipal de procéder à un échange foncier sans soulte entre la commune et Les Consorts Hallé - Rimasson. Un seul acte notarié est nécessaire.

➡ propose au conseil municipal de prendre en charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 11 mars 2015;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du service France domaines en date du 20 mars 2015 ;

le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

DECIDE :

de procéder à un échange foncier sans soulte des parcelles BE n°291 et BE n°273 pour partie :

N° de parcelle	surface	Propriétaire actuel	nouveau propriétaire
BE n°291	3,59 m ²	Commune	Consorts Hallé - Rimasson
BE n°273	1,15 m ²	Consorts Hallé - Rimasson	Commune

DÉSIGNE :

l'office notarial de Pacé pour établir l'acte à intervenir. Les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de la commune de Pacé ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Unanimité.